

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIEC/20-843-1877 du 10/02/2020

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2020 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE JURY POUR L'EXAMEN DES BACCALAUREATS

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics et directeurs des établissements privés sous contrat, chef de centre d'examen des baccalauréats

Dossier suivi par : Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Mail : daniele.exposito@ac-aix-marseille.fr pour le BCG - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 79 - Mail : valerie.simon@ac-aix-marseille.fr et Mme Sandrine DUFORT - Tel : 04 42 91 71 94 - Mail : sandrine.dufort@ac-aix-marseille.fr pour le BTN séries STMG-ST2S - Mme Sylvie DUFORT - Tel : 04 42 91 93 - Mail : sylvie.dufort@ac-aix-marseille.fr pour le BTN séries STI2D-STD2A-STL

Je vous prie de me faire connaître les secrétaires de jury que vous proposez de nommer en saisissant avant le 2 mars 2020 dans l'application IMAG'IN (code SEC) l'indisponibilité des professeurs pour la période du 17 juin au 10 juillet 2020. En cas de difficultés, je vous demande de contacter les gestionnaires.

Aucun texte réglementaire ne fixe leur nombre.

L'usage et les contraintes actuelles permettent de désigner seulement **2 secrétaires par jury** pour les baccalauréats général et technologique. Il vous est demandé de **ne pas mobiliser des enseignants d'une même discipline** pour ne pas déséquilibrer le vivier des correcteurs restant disponibles sur votre secteur.

Afin de prévenir les difficultés récurrentes sur le vivier des enseignants disponibles, il est souhaitable que vous puissiez former de nouveaux secrétaires en binôme avec des secrétaires de jurys expérimentés.

Il est prioritairement fait appel aux professeurs d'EPS et ceux qui enseignent uniquement en classe de seconde et première (sauf lettres et sciences).

L'augmentation du nombre de candidats aux épreuves du baccalauréat, impose de mobiliser l'ensemble des enseignants pour participer aux corrections. Aussi, je vous remercie de veiller à préserver autant que possible les disciplines suivantes :

| | |
|------------------|--|
| BCG-BTN | - philosophie - lettres - langues vivantes (en particulier Espagnol) |
| BCG sociales) | - SES professeurs de spécialité (économie approfondie, sciences politiques et - Sciences de l'ingénieur (Série S) - matières scientifiques (enseignants en spécialité) |
| BTN | - Les disciplines technologiques - Histoire-géographie séries STI2D, STL, STD2A |

Précisions de l'inspection pédagogique régionale concernant la SVT :

Les professeurs de SVT sont mobilisés chaque année pour les épreuves écrites du baccalauréat scientifique, pour les épreuves anticipées des séries ES et L ainsi que pour l'épreuve de Chimie-Biochimie- Sciences du vivant (CBSV) du baccalauréat STL.

Afin de pouvoir assurer correctement la correction de toutes ces épreuves, l'inspection pédagogique régionale de SVT demande aux chefs d'établissements de solliciter le moins possible les professeurs de cette discipline pour faire face à la forte augmentation des effectifs dans ces séries.

Par ailleurs, depuis la mise en place de la réforme du lycée l'évaluation de ces épreuves se fait par compétences et il serait souhaitable que les professeurs qui n'ont pas été mobilisés depuis plusieurs années pour les corrections, puissent assister à la séance plénière d'harmonisation, véritable moment de formation à ce nouveau mode d'évaluation.

Précisions de l'inspection pédagogique régionale concernant la physique-chimie :

- L'inspection pédagogique régionale souhaite que les enseignants de terminale de physique-chimie participent tous aux corrections et aucune dispense pour secrétariat d'examen ne sera possible.
- Deux professeurs maximum de physique-chimie par établissement pour la prise en charge du secrétariat d'examen, à condition qu'ils enseignent sur un niveau de seconde.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille